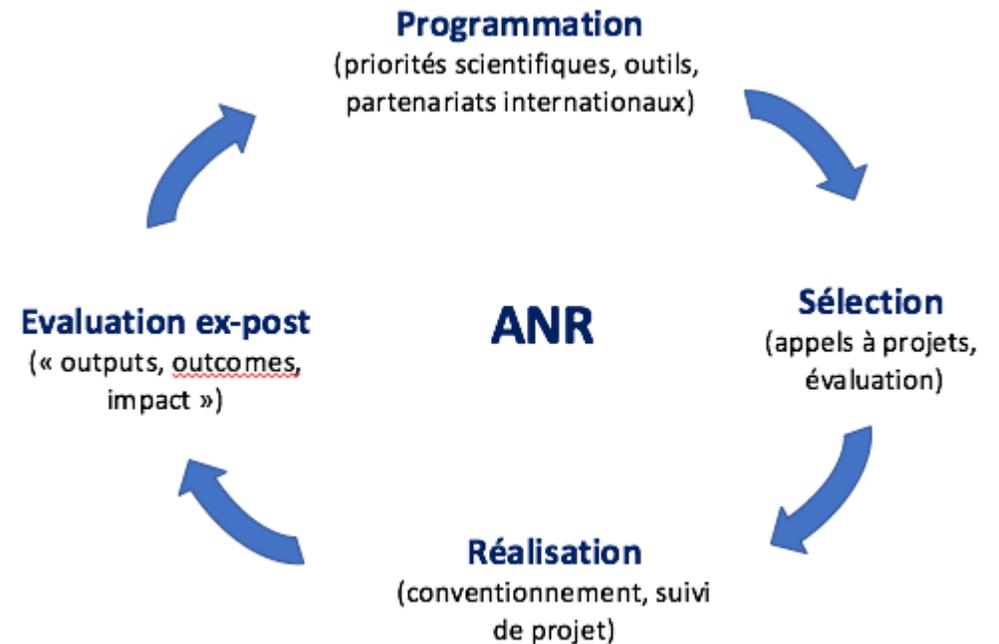


ANR : Agence Nationale de la Recherche

ses missions, ses programmes

Nos missions et leur mise en œuvre

- **Financer et promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologie** ainsi que le partenariat entre le secteur public et le secteur privé
- **Mettre en œuvre la programmation** arrêtée par le **ministère** chargé de la recherche
- **Gérer de grands programmes d'investissement de l'Etat** dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Renforcer les coopérations scientifiques au plan européen et international
- **Analyser l'évolution de l'offre de recherche et mesurer l'impact** des financements alloués par l'agence sur la production scientifique nationale



Un cadre général de principes

- Charte de déontologie et d'intégrité scientifique (révisée en 2018)
- Evaluation par les pairs
- Plan d'action égalité
- Politique Science ouverte
- DORA
- CSTI
- PPST
- ODD

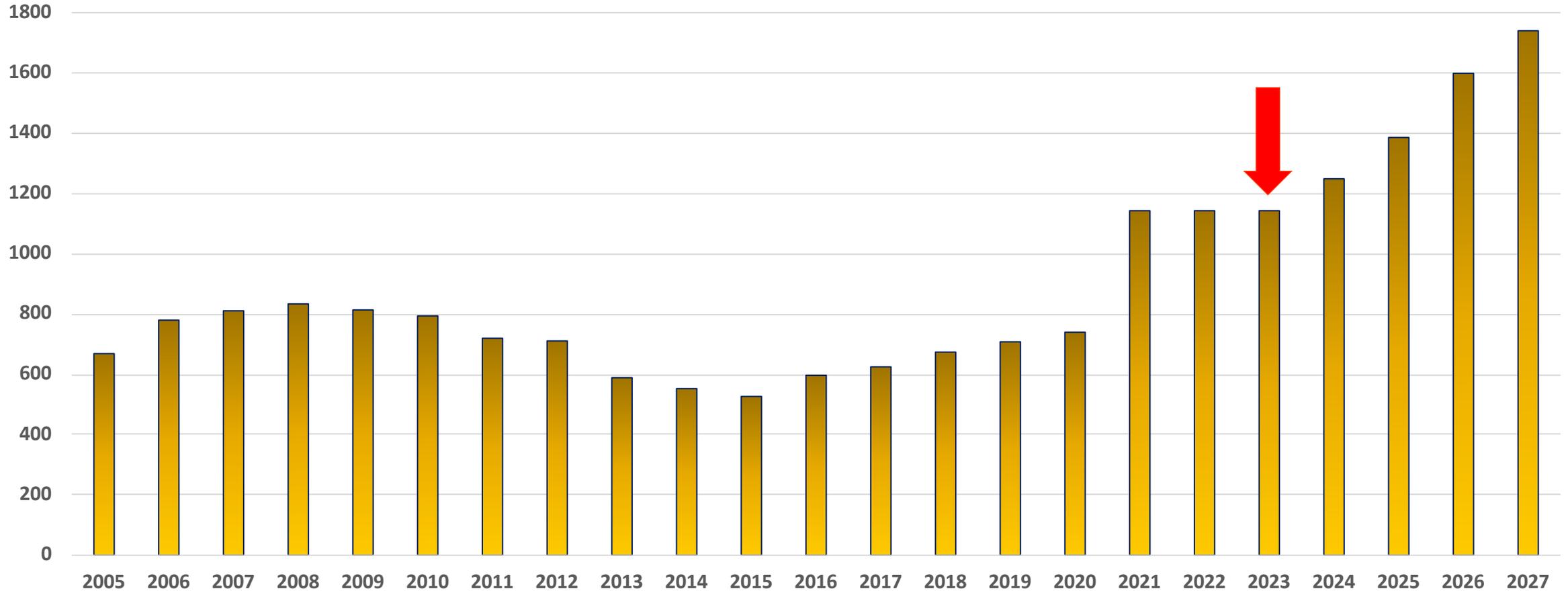


Promouvoir un cadre favorable à la conduite de recherches intègres et responsables
Renforcer le lien de confiance entre science et société

Budget d'intervention (M€)

(Taux de préciput à 25% en 2021 → 40% en 2027)

Subvention, hors investissements d'avenir et mesures de préservation de l'emploi dans la R&D privée du plan de relance – contexte LPR et plan de relance 2021-2022-



Le plan d'action (hors PIA) Programmation AAP

Les acteurs du plan d'action

- **CPP : Comités de Pilotage de la Programmation**
 - Un CPP pour chacun des 7 grands domaines disciplinaires
 - Formé par les représentants des acteurs nationaux de la recherche :
DGRI, ANR, Universités, Instituts nationaux (CNRS, INSERM, Inria, CEA, ...) etc
 - Définition et rédaction du plan d'action
- **Direction des opérations scientifiques : 5 départements scientifiques**
 - SHS : Sciences Humaines et Sociales
 - BS : Biologie et Santé
 - SPICE : Sciences Physiques, Ingénierie, Chimie, Energie
 - EERB : Environnements, Ecosystèmes, Ressources Biologiques
 - **NuMa : Numérique et Mathématiques**
- **Autres directions (conventionnement, Information et communication, ...)**

Les appels à projets du plan d'action

■ L'appel à projets générique

- Instruments de financement : JCJC, PRME, PRC, PRCE, PRCI,
- 56 comités d'évaluation scientifique
- Sélection en 2 temps (excepté pour les PRCI)

■ Des appels spécifiques

- Tournés vers l'Europe et l'international : bilatéraux, JPI, ERA-NET, MRSEI, SRSEI, T-ERC, Access ERC, Belmont Forum...
- Centrés sur le partenariat public/privé : Labcom, Chaires industrielles, programme Carnot, Astrid, Astrid Maturation, PRPP (sous réserve)
- Challenges ou Flashes annoncés au fil de l'eau sur le site de l'ANR

L'appel à projets générique

56 axes de recherche

- **37 axes de recherche** sont ainsi présentés au sein de **7 domaines disciplinaires**
 - Sciences de l'environnement (4 axes)
 - Sciences de la matière et de l'ingénierie (6 axes)
 - Sciences de la vie (11 axes)
 - Sciences humaines et sociales (7 axes)
 - **Sciences du numérique (6 axes)**
 - **Mathématiques et leurs interactions (1 axe)**
 - Physique sub-atomique, sciences de l'Univers et sciences de la terre (2 axes)
- **19 axes de recherche transversaux déclinés au sein de 7 domaines :**
 - Science de la Durabilité (1 axe éponyme)
 - Une seule santé (« One Health ») (3 axes)
 - La transition écologique et environnementale (3 axes)
 - La transition énergétique (2 axes)
 - Les transitions technologiques (4 axes)
 - **La transformation numérique (3 axes)**
 - Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)
- A chaque axe de recherche correspond un **CES** (comité d'évaluation scientifique de l'AAPG)

Sciences du numérique et Mathématiques

E.1. Fondements du numérique : informatique, automatique, traitement du signal (CES 48)

E.2. Intelligence artificielle (CES 23)

E.3. Sciences et génie du logiciel - Réseaux de communication multi-usages, infra-structures de hautes performances (CES 25)

E.4. Interaction, robotique (CES 33)

E.5. Modèles numériques, simulation, applications (CES 46)

E.6. Technologies quantiques (CES 47)

F.1. Mathématiques (CES 40)

Axes transversaux

H.14. Interfaces : mathématiques, sciences du numérique – biologie, santé (CES 45)

H.15. Interfaces : sciences du numérique – sciences humaines et sociales (CES 38)

H.16. Interfaces : mathématiques, sciences du numérique – sciences du système Terre et de l'environnement (CES 56)

H.12. Micro et nanotechnologies pour le traitement de l'information et la communication (CES 24)

H.17. Sécurité globale, résilience et gestion de crise, cybersécurité (CES 39)

H.18. Transports et mobilités, constructions dans les territoires urbains et péri-urbains (CES 22)

H.19. Industrie et usine du futur : Homme, organisation, technologies (CES 10)

Les priorités stratégiques de l'Etat

- **Intelligence artificielle** (Plan IA)
- **Sciences humaines et sociales** (Plan SHS)
- **Technologies quantiques** (Plan TQ)
- **Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement** (Plan Autisme)
- **Recherche translationnelle sur les maladies rares** (Plan national maladies rares)

Les instruments de financement

- Jeune chercheuse – jeune chercheur : **JCJC**
- **Projet de recherche mono-équipe : PRME**
- Projet de recherche collaborative : **PRC**
- Projet de recherche collaborative – Entreprise : **PRCE**
- Projet de recherche collaborative – International : **PRCI**

Evaluation

- **Comité d'évaluation scientifique (56 CES en 2022)**
 - **Bureau du comité**
 - Président – référent (recruté sur appel à candidatures et formé par l'ANR) qui garde son indépendance scientifique lors du processus
 - 1 à 2 Vice-présidents
 - **Membres**
 - Personnalités qualifiées françaises ou étrangères appartenant aux communautés de recherche nommés par l'ANR sur proposition du Président-référent
- **Experts**
 - Spécialistes français ou étrangers du domaine concerné par le projet
 - Sur proposition des membres de comité et sollicités par l'ANR
 - Evaluent en toute indépendance les pré-propositions et/ou les propositions détaillées

En 2018 (48 comités) : 8039 expertises externes (étape 2) dont 60 % réalisées par des étrangers

AAPG : 3 critères d'évaluation

❖ **Qualité et ambition scientifique**

a - Clarté des objectifs et hypothèses de recherche

b - Caractère novateur, originalité, positionnement par rapport à l'état de l'art

c - Pertinence de la méthodologie, gestion des risques scientifiques

d - Pour les PRCI : capacité du projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi

❖ **Organisation et réalisation du projet**

a - Compétence, expertise et implication du coordinateur ou de la coordinatrice scientifique et des partenaires

b - **Pour les PRC, PRCE et PRCI** : Qualité et complémentarité du consortium, qualité de la collaboration

b - **Pour les JCJC** : apport du projet à la prise de responsabilité du porteur et au développement de son équipe

c - **Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet**

❖ **Impact et retombées du projet**

a - Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel

b - **Pour les PRC et JCJC** : stratégie de diffusion et de valorisation des résultats y compris promotion de la culture scientifique

b - **Pour les PRCE** : action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique

b - **Pour les PRCI** : équilibre et complémentarité des contributions scientifiques respectives des partenaires de chaque pays et valeur ajoutée ou bénéfice pour la France de la coopération européenne ou internationale

Jeunes chercheurs-Jeunes chercheuses : JCJC

- **Objectif :**
 - Favoriser la prise de responsabilité
 - Encourager les approches novatrices et originales
 - Tremplin pour les jeunes chercheurs et chercheuses français.e.s vers l'ERC
- **Candidat.e :**
 - Docteur.e.s ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans (après le 01 janvier 2012 sauf dérogation) et au maximum 5 ans après la prise de fonction au sein d'un organisme ou établissement de recherche (après le 01 janvier 2017)
 - **Ouvert uniquement aux titulaires permanents d'un CDD ou CDI couvrant la durée totale du projet**
- **Financement** de l'équipe du jeune chercheur et de la jeune chercheuse
 - Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide
 - Des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont néanmoins possibles
 - **Le financement au titre du JCJC ne peut être obtenu qu'une seule fois au cours de la carrière à partir de l'édition 2022**

Projet de recherche mono équipe : PRME

- **Objectifs :**
 - Soutenir les projets ambitieux et au caractère novateur remarquable
 - Porté par la ou le responsable d'une équipe constituée et pérenne
 - Forte implication du coordinateur ou de la coordinatrice (*a minima* 40% ETPR)
 - *A minima* 1,5 ETPR

- **Financement** de l'équipe du coordinateur ou de la coordinatrice
 - Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide (pas de partenariat)
 - Pas de changement de coordination en cours de projet

Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.

Projet de recherche collaborative : PRC

- **Objectifs :**
 - Favoriser l'excellence scientifique et le développement de concepts novateurs
 - Mise en commun de compétences pour atteindre les objectifs scientifiques d'un projet de recherche
 - Favoriser l'interdisciplinarité (selon la thématique abordée)
- **Attentes :**
 - Originalité et excellence scientifique
 - Plus-value de la collaboration pour atteindre des objectifs communs

Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligible au financement de l'ANR.

Comprend toutes les formes de collaboration de recherche autres que celles concernées par les PRCE et PRCI

Projet de recherche collaborative avec entreprise : PRCE

■ Objectifs :

- Nouveaux axes de recherches pour les **laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche et de diffusion des connaissances éligibles au financement de l'ANR en lien avec le secteur privé français**
- Favoriser l'innovation au sein des **sociétés conduisant des travaux de R&D**

■ Attentes :

- **Partenariat public-privé ***
- Collaboration effective (*la prestation de service n'est pas concernée*)
- Partage de compétences

** au moins un laboratoire de recherche académique ou assimilé français doit être identifié dans le consortium.*

Projet de recherche collaborative à l'international : PRCI

- **Principes :**
 - Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères
 - Chaque agence finance ses équipes nationales
- **Objectif :** faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays
- **Attentes :**
 - Collaboration équilibrée
 - Implication des coordinateurs/coordinatrices scientifiques dans chacun des pays
 - Plus-value scientifique de la collaboration
- **Modalités particulières de soumission :**
 - **Enregistrement étape 1** (sauf Lead externe)
 - Dépôt du projet complet en étape 2
- **Sélection opérée par pays (en lien avec l'agence étrangère)**

Brésil FAPESP – Québec –
Luxembourg - Allemagne –
Autriche - Suisse – Etats-Unis
Etats-Unis
Hong-Kong – Brésil FACEPE -
Taiwan

□ Lead ANR
□ Lead étranger
□ Double évaluation

Les points d'attention avant de déposer une pré-proposition

- Le choix du coordinateur/coordinatrice, de l'axe (CES), de l'instrument
- Les engagements des participants à un projet
- Les limites d'implication de tous les participants
- Les limites liées à l'éligibilité (notamment JCJC et PRME)
- Dès la pré-proposition, déterminer le plus précisément possible le budget du projet et des partenaires en lien avec les services compétents (*les modifications en étape 2 ne pourront dépasser 7%*)

Recommandations pour le choix du comité

Chaque axe scientifique défini dans le [Plan d'action 2023](#) et détaillé dans le texte de [l'AAPG2023](#) correspond à un comité d'évaluation scientifique du même nom. Le périmètre de chacun de ces axes scientifiques, et donc du comité d'évaluation associé, est défini par un ensemble de thématiques, de disciplines, de mots-clefs et de codes ERC associés, sur lesquels doivent reposer votre choix.

N°1 => Lire les textes de l'AAPG

*La capacité de votre projet à répondre aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi est **un élément d'évaluation de l'étape 1**, Le choix de l'axe scientifique dans lequel soumettre votre projet, et par conséquent celui du comité d'évaluation scientifique associé, relève donc de **vo**tre **entière responsabilité**.*

*L'ANR et ses personnels scientifiques peuvent vous fournir **des explications sur les textes publiés** dans le cadre de l'AAPG 2022 mais le choix de l'axe relève de votre responsabilité...*

Recommandations pour le choix du comité

- **N°2 : examiner la liste des membres du comité de l'AAPG 2021**

<https://anr.fr/fileadmin/documents/2021/Ces-aapg-2021.pdf>

- **N°3 : lire aussi les titres de projets sélectionnés les années précédentes**

Le choix du comité dans lequel le projet sera évalué est réalisé par le coordinateur de projet en étape 1 (lors de la soumission de la pré-proposition pour les instruments PRC, PRCE, PRME et JCJC ou lors de l'enregistrement pour l'instrument PRCI) et ne peut être modifié durant l'ensemble du processus.

Contacts AAPG

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les points de contact
- Pour l'appel à projets générique
 - des contacts pour chaque axe de recherche
 - Des adresses génériques pour toute question
 - d'ordre scientifique : aapg.science@anr.fr
 - Administrative ou financière : aapg.adfi@anr.fr
 - Informatique : aapg.si@anr.fr

Plus d'information sur :

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets
<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>